

Trump montre la voie : non au droit du sol, non aux clandestins

écrit par Christine Tasin | 30 octobre 2018



Trump ne reste pas les bras croisés, bien qu'il soit en période électorale – à moins qu'il ne redouble d'efforts précisément parce qu'il est en période électorale -.

Et il s'attaque à deux points très importants, dont nous sommes d'ailleurs les premiers à souffrir... Ah ! un Trump en France, vite, par pitié...

Il veut remettre en question le 14^{ème} amendement des Etats-Unis qui prévoit qu'un enfant né sur le sol américain est automatiquement américain, même si ses parents sont des clandestins.

Et il prépare un campement de tentes à la frontière américaine, dont ne sortiront que les clandestins ayant obtenu le droit d'asile.

On appréciera l'habituelle objectivité des journalistes dès qu'il est question de Trump...

À une semaine d'élections législatives cruciales pour la suite de son mandat, le président des États-Unis Donald Trump a annoncé vouloir mettre fin, par décret, au

droit du sol qui stipule que tout enfant né sur le territoire américain a la nationalité américaine.

Cette proposition, formulée au lendemain de l'annonce de l'envoi de plus de 5000 militaires à la frontière mexicaine, s'inscrit dans une série de déclarations du magnat de l'immobilier visant à placer, comme en 2016, l'immigration au coeur du débat politique. Dans un tweet, il a agité cette semaine le spectre d'une « invasion » de migrants.

Dans un entretien à Axios publié mardi, il assure envisager de signer un décret pour que les enfants nés sur le sol américain de parents en situation irrégulière ne bénéficient plus de la nationalité américaine.

La remise en cause, par décret présidentiel, de ce principe inscrit dans le 14^e amendement de la Constitution, devrait cependant se heurter à des obstacles juridiques majeurs, nombre d'experts estimant que le président ne peut prendre une telle décision.

<https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201810/30/01-5202186-immigration-trump-veut-mettre-fin-au-droit-du-sol.php>

Il ne parlerait d'immigration que pour remporter les élections, alors que plus de 7000 personnes marchent sur les Etats-Unis et que bien plus encore se préparent à en faire autant ...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/23/7233-migrants-partis-du-honduras-marchent-sur-les-etats-unis-alerte-maximale-pour-trump/>

Il agiterait le "spectre" d'une invasion... naturellement. Que des fantasmagories, qu'on vous dit ! Sacré rêveur, ce Trump ; sacré affabulateur... La maison s'écroule mais il ne faut pas le dire ni essayer de se sauver...

Il soulève en tout cas un problème majeur, et urgentissime à résoudre... sur toute la planète.

Ils sont en train de nous conquérir non seulement avec le

ventre de leurs femmes mais aussi avec nos lois hospitalières qui transforment les illégaux en nationaux par la grâce de leurs rejetons... C'est ainsi que Mayotte est envahi par les Comoriennes enceintes jusqu'aux dents... et que nous récupérons vitesse Grand V de nouveaux Français ne parlant pas français, ne connaissant pas la France et la détestant.

Opération suicide de la civilisation occidentale...

Merci Trump de dire que l'on peut et doit remettre en question le droit du sol. Si au moins cela créait un débat en France...

Le débat est lancé aux Etats-Unis, les spécialistes ne sont pas d'accord : Trump a-t-il le droit de modifier le 14ème amendement avec un simple décret ?

Un président américain a-t-il un tel pouvoir, sans passer par le Congrès ? Personne ne sait vraiment. Le 14e amendement a été adopté en 1868 en réparation de l'esclavage, afin de faire des enfants d'esclaves des citoyens américains. Trente ans plus tard, [la Cour suprême a confirmé](#) que des enfants d'immigrés chinois bénéficiaient bien de la citoyenneté américaine.

Un vide juridique sur les enfants d'immigrés illégaux

L'interprétation du 14e amendement fait toutefois débat : la phrase « *Toute personne née aux Etats-Unis et assujettie à la juridiction des Etats-Unis, est un citoyen américain* » s'applique-t-elle aux enfants de parents arrivés illégalement ? Oui, selon Jim Ho, un juge nommé par Donald Trump : « *Tout étranger, sauf un diplomate, est assujetti à la juridiction américaine car il doit respecter la loi et peut être jugé par une cour américaine.* »

La juriste Martha Jones, rappelle toutefois que la justice n'a jamais tranché ce point précis. Si Donald Trump décidait de passer un tel décret, on devrait assister à la même bataille que lors du « Travel ban », avec de multiples appels et recours, qui se terminerait sans doute devant la Cour suprême. Cette institution, qui compte désormais cinq juges conservateurs sur neuf, avait tranché en faveur de l'administration Trump sur le « Travel ban ». Mais ce dernier était temporaire et ne revenait pas sur un amendement constitutionnel centenaire. Dans tous les cas, un tel pouvoir reste limité : comme tout décret présidentiel, il pourrait être annulé par

un futur président américain.

<https://www.20minutes.fr/monde/2363415-20181030-etats-unis-donald-trump-veut-mettre-fin-droit-sol-bataille-constitutionnelle-vue>

Quant à ses décisions concernant le nuage de sauterelles venant d'Amérique Centrale...

5200 soldats déployés à la frontière sur-ouest qui s'ajouteront aux 2100 membres de la Garde nationale déjà en place et il prévoit carrément des "villes de tente".

Ces villes de tente permettront de faire un véritable sas interdisant l'entrée sur le territoire aux clandestins qui ne pourront en sortir que si et lorsqu'ils auront une demande d'asile. En cas de refus (80 pour cent des demandes actuellement) ils devront repartir...

Merci à Marcher sur des oeufs pour l'information ci-dessous :

Trump sur la caravane des migrants: « nous allons construire des villes de tentes, nous allons les mettre sur tous les côtés »

Édité par Alba Moraleda avec des informations provenant d'EFE et AP

LE 30 OCTOBRE 2018 / 6:00 AM EDT

TRADUCTION YANDEX

:::::

<https://translate.yandex.com/translate?url=https%3A%2F%2Fwww.telemundo.com%2Fnoticias%2F2018%2F10%2F30%2Ftrump-sobre-caravana-migrante-vamos-construir-ciudades-de-carpas-vamos-ponerlas&lang=es-fr>

Le président des États-unis, Donald Trump, a annoncé lundi son intention de construire « des tentes-villes » où s'arrêteront les membres de la caravane des migrants venus d'Amérique centrale pour faire leur demande d'asile. Alors leurs demandes seront examinées. « Quand ils verront comment c'est organisé,

ils seront bien moins nombreux à venir » a déclaré le président dans une interview sur Fox News.

« Nous allons construire des villes de tentes, nous allons mettre les tentes sur tous les côtés, nous n'allons pas construire des structures, dépenser des centaines de millions de dollars, nous allons avoir des tentes, elles vont être très belles, et (les migrants) vont attendre, et si ils ne reçoivent pas le droit d'asile, ils vont s'en aller, » a déclaré le président. Selon le protocole actuel, les migrants qui en attente de réponse sont souvent libérés jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur cas au tribunal de l'immigration, ce qui peut prendre plusieurs années.

Trump a rappelé que la majorité des demandes d'asile pour l'Amérique Centrale, près de 80 %, sont rejetées, mais qu'il n'y a plus personne dans les audiences qui peuvent avoir lieu des années après l'arrivée dans le pays....

“